



T +33(0)390214895

[www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)

[congress.web@coe.int](mailto:congress.web@coe.int)

Réf. CG001(2018)

## Visite de monitoring du Congrès en Lituanie

Strasbourg, 24 janvier 2018 – Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe effectue une visite de monitoring en Lituanie les 23 et 24 janvier 2018. Les rapporteurs sur la démocratie locale et régionale, M. Artur TORRES PEREIRA (Portugal, PPE/CCE) et M. Sigurdur Bjorn BLONDAL (Islande, GILD), examinent la situation de la démocratie locale à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par le pays en 1999.

La délégation a organisé des réunions à haut niveau avec M. Eimutis MISIŪNAS, Ministre de l'Intérieur, et M. Vilius ŠAPOKA, Ministre des Finances.

Des rencontres ont également eu lieu avec M. Povilas URBŠYS, Président de la Commission sur l'administration publique et les autorités locales, M. Arūnas DULKYS, Auditeur général à la Cour des comptes, et M. Dainius ŽALIMAS, Président de la Cour constitutionnelle.

Les rapporteurs se sont entretenus avec M. Visvaldas MATIJOŠAITIS, maire de Kaunas, avec M. Valerijus MAKŪNAS, maire de la communauté urbaine de Kaunas, et avec M. Kęstutis VAITUKAITIS, maire d'Elektrėnai et des conseillers municipaux de Vilnius.

Ils ont tenu un échange de vues avec la délégation nationale lituanienne auprès du Congrès, ainsi qu'avec les dirigeants de l'Association des autorités locales de Lituanie et de l'Union des communautés rurales lituanaises.

*La Lituanie a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1999. Les pays qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose le respect d'un minimum de droits qui constituent le premier socle européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces principes.*

- [Programme \(en anglais\)](#)
- [Galerie photo Flickr](#)

### Contact :

Stéphanie POIREL, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Chef de la commission de Monitoring

Tél : +33 (0) 6 63 55 07 10, Email : [Stéphanie.POIREL@coe.int](mailto:Stéphanie.POIREL@coe.int)

\*\*\*

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Unité de planification, coordination et communication institutionnelle

Tel: +33 (0)3 90 21 48 95

Fax: +33 (0)3 88 41 27 51

[congress.web@coe.int](mailto:congress.web@coe.int)

[www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. II

comprend 324 membres titulaires et 324 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Présidente du Congrès : Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux : Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions : Gunn Marit Helgesen (Norvège, PPE-CCE).

Groupes politiques : Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)